



Bilbao, le 21 mars 2011

CONCLUSIONS

Cinquièmes Assises de la subsidiarité

Nous, participants des cinquièmes Assises de la subsidiarité, organisées par le Comité des régions, le Parlement basque et le gouvernement régional du Pays basque à Bilbao, le 21 mars 2011, soit plus d'un an après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne,

- **rappelons** que ce traité a renforcé le principe de subsidiarité et que la nouvelle définition de ce principe fait explicitement référence aux dimensions locale et régionale;
- **affirmons** dès lors notre engagement mutuel à créer et à diffuser une culture commune de la subsidiarité en promouvant l'application du principe de subsidiarité à tous les niveaux de gouvernance au sein de l'Union européenne, de ses États membres, de ses régions et de ses communes;
- **soutenons** le rôle du réseau de monitoring de la subsidiarité en tant que pôle d'expertise et forum d'échanges sur les questions touchant à la subsidiarité, contribuant par là à la culture commune de la subsidiarité visée précédemment;
- **soulignons** qu'il importe de garantir que le principe de subsidiarité soit respecté le plus tôt possible dans le processus décisionnel de l'UE, et dès la phase pré législatif, notamment par la consultation des collectivités locales et régionales, entre autres par l'entremise du réseau de monitoring de la subsidiarité;
- **estimons** qu'il faut systématiquement évaluer l'impact territorial des initiatives de l'UE dans tous les cas où les compétences des collectivités locales et régionales pourraient être concernées;
- **estimons** que le système d'alerte précoce mis en place par le traité de Lisbonne constitue une excellente occasion de rapprocher l'UE des citoyens et que, dans ce cadre, il incombe aux parlements et aux gouvernements des régions à pouvoir législatif de renforcer leur coopération en matière de monitoring de la subsidiarité, avec le soutien de la CALRE et de REGLEG;
- **estimons** que le réseau de monitoring de la subsidiarité et sa future banque de données REGPEX permettront d'aider toutes les institutions concernées à assurer un meilleur contrôle du respect du principe de subsidiarité et à répondre aux possibilités offertes par le système d'alerte précoce ainsi qu'aux responsabilités qui en découlent;
- **soulignons** notre communauté de valeurs et notre engagement à consolider une gouvernance à plusieurs niveaux efficace en plaçant l'intérêt des citoyens au cœur de l'action de l'UE et en reconnaissant le rôle essentiel des organisations de la société civile à cet égard;

- **sommes convaincus** que les changements apportés par le traité de Lisbonne en matière de subsidiarité renforcent la légitimité démocratique au sein de l'UE, dans un esprit de gouvernance à multinationaux qui soit vraiment effective et dans l'intérêt d'une meilleure réglementation ;
 - **nous engageons par conséquent** à œuvrer pour le renforcement de la coopération entre les institutions et avec les organisations de la société civile à tous les niveaux existants au sein de l'Union européenne - européen, national, régional et local.
-